

Doctorat ès sciences

Règlement de mention : Statistique

Pour les dispositions générales applicables au Doctorat ès sciences, il convient de se référer au Règlement d'études général du Doctorat ès sciences .

Le présent règlement est spécifique à la mention Statistique (domaine de recherche dans lequel le doctorat est préparé).

Art. 1 – Conditions d'admission

Sont admis-es à postuler au doctorat ès sciences, mention statistique, les étudiant-es titulaires de la maîtrise universitaire (master) en mathématiques ou de la maîtrise universitaire en mathématiques, informatiques et sciences numériques décernée par l'Université de Genève ou d'un titre jugé équivalent conformément à l'article G 2 du règlement d'études général du Doctorat ès sciences.

Art. 2 – Comité consultatif de thèse

1. Un Comité consultatif de thèse est mis en place durant la première année.
2. La composition du Comité consultatif de thèse doit être validée par le/la président/e de la Section de mathématiques.
3. Le rôle et les attributions du Comité consultatif de thèse sont définis par le Règlement d'études général du Doctorat ès sciences (article G6).
4. Les préavis du Comité consultatif de thèse émis à la suite de l'évaluation générale sont transmis au/à la président-e de la Section de mathématiques.

Art. 3 – Evaluations

1. Le/la directeur-trice de thèse peut exiger des co-requis tels que le suivi d'un programme doctoral et/ou de tout autre complément d'études.
2. En dérogation à l'article G 7 du règlement d'études général du Doctorat ès sciences, le programme de la mention statistique ne prévoit pas d'exams de doctorat.

Art. 4 – Entrée en vigueur et dispositions transitoires

1. Le présent règlement entre en vigueur avec effet au 15 septembre 2025. Il abroge celui du 17 septembre 2012. Il s'applique à tous-tes les étudiant-es débutant leur formation à cette date.
2. Les étudiant-es en cours de formation au moment de l'entrée en vigueur du présent règlement restent soumis-es au règlement de mention prévalant lorsqu'ils-elles ont commencé leur formation.